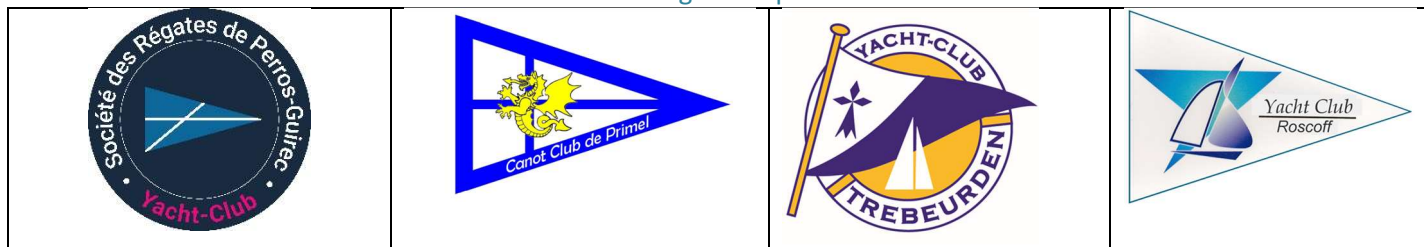


TREGOR – LEON 2023

Organisée par :



CHARTRE DU RALLYE

Le rallye est ouvert à tout type de voilier. Seul le RIPAM s'applique pour les participants.

1. PROGRAMME

Vendredi 5 Mai de 16 :00 à 20 :00 à la maison de la plaisance à Roscoff :

- Inscriptions
- Remise du règlement rallye

Samedi 6 mai : Roscoff/ Trébeurden

- 9 :00 : Briefing (Club house Roscoff)
- 10 :00 : 1^{er} signal d'avertissement - Parcours côtier vers Trébeurden
- 19 :00 : Pot des équipages

Dimanche 7 mai : Trébeurden / Perros Guirec

- 9 :00 : 1^{er} signal d'avertissement - Parcours côtiers de Trébeurden vers Perros Guirec
- 19 :00 : Remise des prix & repas des équipages au club house de la SRP (ouverture porte 18 :05)

2. INSTRUCTIONS GENERALES

Les participants au Rallye ne doivent pas gêner les voiliers qui régatent sur les différents parcours. Des cahiers de parcours de différentes étapes seront distribués aux participants au rallye lors de l'inscription. Néanmoins les routes de ralliement seront laissées à la discrétion des participants. En cas de changement de port d'arrivée, les participants au rallye doivent prévenir l'organisation.

3. COMMUNICATION RADIO

Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire.

4. DECISION DE PARTICIPER

Le skipper d'un bateau est seul responsable de son bateau et de son équipage. Il lui incombe de participer ou non à l'étape de ralliement selon les conditions météo et son expérience. Par son inscription, le skipper décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel ou corporel).

En cas de décision d'un skipper de ne pas ou de ne plus participer à une étape de ralliement, il doit informer le comité de course sur le canal VHF dédié ou d'en informer un membre du comité d'organisation par téléphone.

5. ASSURANCE

Le skipper/propriétaire du bateau atteste en signant l'inscription la validité d'une assurance responsabilité civile le concernant ainsi que les membres de son équipage. Le bateau quant à lui doit être assuré au minimum dans la zone de navigation pour les dommages causés à un tiers

6. INSCRIPTIONS

Les bateaux peuvent se préinscrire en ligne sur <https://yachtclub-trebeurden.com/manifestation/tregor-leon/>

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

7. DROITS A PAYER

Les frais d'inscriptions sont de 50 € par bateau et couvrent :

- La participation au rallye,
- Les pots d'accueil aux différentes étapes,
- La participation du skipper et de 2 membres de l'équipage aux repas des d'équipages (boissons non incluses et 10€ par équipier supplémentaire),
- Un poste d'amarrage gratuit dans les ports :
 - Roscoff les 4,5 Mai,
 - Trébeurden le 6 Mai,
 - Perros Guirec : Du 7 Mai au 13 mai

8. ANIMATION

Outre la partie navigation, comme tous les ans, le comité d'organisation vous propose tout au long du week end une partie animation. L'objectif est bien entendu de s'amuser, de favoriser la convivialité entre les participants, mais aussi de permettre d'établir un classement qui désignera le vainqueur du groupe Rallye à travers des animations que vous découvrirez après l'inscription !

Chaque jeu donnera lieu à un classement, par place et donc par point. Les équipages ne participant pas à tel ou tel jeu obtiennent zéro point. L'assiduité sur l'eau sera également prise en compte. Le vainqueur est celui qui obtient le plus de points.

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Il est attiré l'attention des participants sur le respect de la réglementation en vigueur dans les zones Natura 2000 traversées et les informations environnementales utiles aux plaisanciers sur le site

www.protegeonslamer.bzh.

N'oubliez pas d'amener vos verres pour le repas des équipages pour participer à l'éco-responsabilité.

Pour plus d'informations, contacter : tregorleon.voile@gmail.com

Tregor Léon 2023

Groupe WhatsApp

